

Bloc de Compétences 1 : Mise en œuvre de mon **Activité **P**rivée de **S**écurité**
Je suis capable d'assurer mon activité privée de sécurité conformément aux règles en vigueur.

Compétence MAPS 1 : Maîtriser sa formation et son métier

C T	La formation APRSP
	Calendrier et programme de formation
	Modalités pour la validation des connaissances théoriques
	Documents remis et signés
	Lexique lié à la formation et au métier

Compétence MAPS 2 : Maîtriser le cadre légal & déontologique

C T	Notions de libertés publiques
	La légitime défense
	Cartes pro et autorisations
	Activités et entreprises
	Le flagrant délit & droit d'appréhension
	Le CNAPS
	Le code de déontologie
	Fautes pro à éviter
Législation sur la sécurité des ESCR (Evenement Sportif Culturel Récréatif)	

BC : Bloc de Compétences - CT : Cours Théorique - AP : Atelier Pratique - MSP : Mise en Situation Professionnelle

Article 122-4 du code de la propriété intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite » - [Copyright ©](#)

Mise à jour le 07/10/2019 par Thierry BLANCHET - Cabinet S'Way - RH Sécurité ®